REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Travail - Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL V,

DIRECTION DES AFF. ADM. ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

DU PERSONNEL ET MATERIEL M

DECRET Nº 75/260/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 21/5/75/ortant nomination de Monsieur ITOUA Félix en qualité d'Attaché d'Ambassade à Kinshasa

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu l'ordonnance nº 64-6 du 15 Février 1964 portant loi organique sur les conditions de pomination ;

Vu le decret nº 61-143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo;

Vu le decret 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le decret nº 67/116/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo;

Mu le decret nº 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo;

Vu le decret 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Play,

Vu le decret nº 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

## DECRETE

Article 1er : Monsieur ITOUA Félix en service à Brazzaville est nommé Attaché d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Kinshasa (République du Zaire )

Article 2 Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent detret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Kinshasa, sera enregistré publié au Journal de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

.../...

Par le Premier Ministre Chef de Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Affaires Etrangères

David-Charles GANAO-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, Chargé de 1º Industrie

A. DENGUET.

Brazzaville, le 21 Mai 1975

H. LOPES.

Pour Le Ministre des Finances le Ministre du Commercé.

A. POATY.

Ampliations
JORPC 1
PRESIDENCE DE LA REP 1
RELATIONS EXT 1
CAB/PM 1
SGCN/BC 2
AFF ETR 4
DGT 2
CF 1
AMBACOBRAZZA KINSHASA 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3